Discours du maire – Vœux du 12 janvier 2019

Avec les élus du Conseil Municipal, je suis heureux de vous acceuillir ce soir à l'occasion de cette nouvelle année.

Conformément à la tradition, je vais aborder l'essentiel de l'actualité municipale et extra-municipale, en résumant le bilan de l'année écoulée et les principales perspectives pour l'avenir proche dans un contexte de fortes turbulences nationales que vous connaissez. J'y reviendrai en conclusion de mon propos.

L'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) se substituera au PLU communal le 1er janvier 2020. Ce projet a exigé un travail particulièrement intensif et rigoureux de la part des élus ainsi que des services de Rennes Métropole et des communes dans un calendrier très contraint pour satisfaire aux obligations légales. En résumé, peu de changement en matière de règlement d'urbanisme pour la commune, par rapport au PLU communal actuellement en vigueur. L'accent métropolitain sera mis sur la transition énergétique pour les constructions et sur la limitation maximum de l'étalement urbain en privilégiant le renouvellement urbain dans les agglomérations. Une réunion publique d'information sera programmée fin février-début mars.

En matière de densification et de renouvellement urbains sur la commune : 2 lotissements communaux sont en cours de réalisation :
Le Champ Mauvy, route de Parthenay : ce lotissement de 8 lots va s'achever très prochainement par les travaux de finition de voirie après résolution de quelques problèmes techniques.
Launay Geffroy : La réalisation d'un nouveau lotissement communal est en cours sur la propriété constituée d'un ancien siège d'exploitation agricole sur un terrain d'environ 4500m2 qui a été acquis par la commune. Il sera composé de 7 lots, dont 3 avec les bâtiments existants à conserver et à rénover. La vente des lots est en cours.
Des projets d'opérations privées sont également en cours : Avenue de Beauvais avec 4 pavillons, Rue de La Mézière avec 2 pavillons, …etc….. D'autres projets privés murissent également.

La Zone d'Aménagement Concertée de la Croix du Vivier d'une quinzaine d'hectares est en cours de réalisation par le groupe GIBOIRE, concessionnaire aménageur. Sur les 15 hectares de cette zone, environ 2 hectares ont été rétrocédés à la commune pour y réaliser des équipements publics dans la continuité du parc des sports existant. Je reviendrai sur le projet de salle des sports.

314 appartements ou maisons y sont programmés. Tous les lots sont vendus. Les livraisons de maisons vont bon train selon le planning prévu. La première phase des travaux d'aménagement et de réseaux est achevée sur les 3 tranches de cette ZAC. La deuxième phase relative aux travaux de finition de la voirie et espaces verts est en cours de réalisation sur la première tranche.

La future ZAC La Douve – Gueury : Au cours de ce semestre, nous allons mettre en œuvre la procédure pour recruter un groupement d'étude qui aura pour mission de réaliser le dossier de création de la future ZAC de la Douve – Gueury sur une douzaine d'hectares. La durée d'une telle étude est de 1 à 2 ans. Il appartiendra à l'équipe municipale qui sera élue en mars 2020 d'approuver la finalisation de cette étude de réalisation, puis de choisir un concessionnaire - aménageur qui aura la charge d'acquérir le foncier prévu et produire le dossier de réalisation de cette ZAC afin d'y accueillir ses premiers habitants vers 2023 selon le planning qui sera arrêté par la nouvelle équipe municipale.

Les déplacements, la sécurité et le Plan de Déplacement Urbain.

Avenue de Beauvais : La programmation des travaux doit tenir compte du planning de l'opération immobilière privée sur un terrain limitrophe afin d'éviter des dégradations éventuelles. Le réaménagement de cette avenue est programmé pour le 2éme semestre 2019 sous la maîtrise d'ouvrage des services de Rennes métropole, en concertation avec la commune. Le démarrage des études relatives à cet aménagement est imminent.

Rue du Luth : Suite à la construction de 6 pavillons rue du Luth, un réaménagement de la rue avec construction d'un trottoir va être réalisé en partie par le promoteur et en partie par le service voirie de Rennes Métropole, toujours en concertation avec la commune.

Chemin reliant le Plaçis Bréal à la rue de Romillé au niveau du cimetière : nous envisageons l'aménagement de ce chemin piétonnier qui avait déjà été programmé, faisant partie d'un projet du conseil municipal enfant du précédent mandat. Ce projet avait dû être reporté en raison de la réalisation d'un lotissement privé limitrophe qui vient d'être terminé.

Le Plan de Déplacement Urbain de la métropole avance et doit être adopté fin de cette année. Lors des nombreuses réunions organisées avec les services concernés de RM, nous avons insisté sur la congestion du trafic routier en agglomération de GEVEZE aux heures de pointes, la sécurité en particuliers sur l'axe principal, le transport collectif et le covoiturage, les nuisances sonores et la qualité de l'air qui fait l'objet de contrôles actuellement.

Cette situation n'est pas nouvelle. Elle est connue de tous : le constat est un trafic routier élevé, entre 10 000 et 12 000 véhicules/jour dans le centre-ville, dont plus de 50% en transit, venant donc essentiellement des communes extérieures.

Les riverains des petites routes communales à l'intérieur de cet entonnoir gévezéen y constatent une augmentation rapide du trafic routier avec une vitesse inadaptée à ce type de réseau, entraînant un risque croissant d'insécurité souligné par les usagers et les riverains. Ce constat est récurrent.

Afin de renforcer la sécurité routière sur la commune, nous avons investi dans un radar pédagogique et mobile. Il nous fournit beaucoup d'informations sur le nombre de véhicules selon les créneaux horaires et sur notamment les vitesses constatées en agglomération : Ce radar a été posé en novembre et décembre, rue de Rennes, à la hauteur de la zone d'activité, ce qui nous a permis de constater des vitesses très excessives alors que la vitesse est limitée à 50 Km/h : par exemple, sens sortant : un 134 Km/h au lieu de 50 Km/h…… sans plus de commentaire. Nous avons aussi constaté à ce lieu précis le passage d'environ 10 000 véhicules par jour, les 2 sens cumulés.

Dans ce contexte que je viens de décrire, nous souhaitons avec insistance que la déviation de la RD27 (BECHEREL - GEVEZE –échangeur de Montgerval) soit aussi prise en compte dans le PDU en cours de préparation.

Parallèlement, la route métropolitaine reliant directement GEVEZE à PACE et à l'échangeur du Pont de PACE est signalée depuis longtemps comme étant particulièrement dangereuse et inadaptée. Le trafic routier augmente sur cet axe, notamment aux heures de pointe. La nécessité d'améliorer cette route a attiré l'attention de Rennes métropole qui vient d'en prendre la responsabilité. Des premiers travaux d'aménagement y ont été réalisés sur le secteur dit « le petit bénéfice » en PACE pour environ 200 000 euros. Cette route devrait être retenue parmi les priorités en matière d'études de réaménagement au niveau du PDU de RM pour la décennie 2020/2023. A suivre avec attention.

Le transport collectif et le réseau STAR. Ce sont actuellement 29 bus maximum par jour entre GEVEZE et RENNES Villejean Université. En 2020, lors de la mise en service de la 2éme ligne de métro à Rennes, une offre supplémentaire en bus sera mise en place entre GEVEZE et RENNES, soit en principe 6 départs supplémentaires les jours ouvrables de base (JOB), renforçant la fréquence aux heures de pointe. Ce moyen de transport collectif entraîne évidemment une forte attractivité pour notre commune!

Au cours des réunions relatives au PDU et la Mobilité, vu l'augmentation du nombre de départs de bus en 2020, nous avons proposé la possibilité que quelque bus, entre Gévezé et Rennes et inversement, aux heures de pointes, puissent transiter par PACE et sa zone d'activités en plein développement. Pour le moment c'est un refus de RM ; principaux motifs avancés : route inadaptée ! Quelle surprise ? Nombre d'usagers supposés éventuellement insuffisants… Par contre, le temps de parcours entre GEVEZE et RENNES serait quasiment le même. Affaire à suivre, car nous souhaitons que le débat reste ouvert ! Une enquête publique est programmée en 2019. Il appartient aux citoyens concernés d'y faire leurs remarques à ce sujet.

Nouveauté : le législateur devrait permettre aux collectivités ayant la compétence en matière de services publics de transports, d'expérimenter des interconnexions entre les différents réseaux.

Exemples : RM pour le réseau STAR et le conseil régional qui va prendre en charge le réseau ILLENOO du Département peuvent être concernés. Après concertation avec le maire de LA MEZIERE, nous avons adressé un courrier commun au président de RM et au Président de Région s/c du conseil départemental, demandant 2 interconnexions entre ces 2 lignes qui transitent par les communes de GEVEZE et LA MEZIERE.

Ainsi, le bus Illenoo (ST-BRIEUC DES IFFS – RENNES) passant actuellement devant la mairie de GEVEZE, sans s'arrêter, prendrait ou déposerait des passagers devant la mairie de GEVEZE. De même, le bus de RM pourrait faire un arrêt à MONTGERVAL qui rendrait le même service réciproque, renforçant ainsi l'usage des transports collectifs sans modification de parcours et donc sans engendrer de frais conséquents. Ceci nous a paru n'être que du bon sens au moment où la mobilité et l'environnement n'ont jamais été autant d'actualité.

Je précise par ailleurs qu'un parking public de 20 places va être aménagé sur la ZAC à proximité du Rond-Point du Cheval Blanc et du terminus de la ligne de bus. Il sera mis à la disposition des usagers du bus ou du covoiturage.

Les engins agricoles rencontrant des difficultés pour traverser l'agglomération, nous avions organisés des réunions avec les services de Rennes Métropole et l'ensemble des chefs d'exploitation agricole de la commune.
Après des essais réalisés sur le terrain, des travaux routiers sur les points les plus difficiles ont été exécutés par le service voirie de Rennes Métropole, maître d'ouvrage, pour faciliter la circulation de ces engins agricoles, rue de Romillé, rue de Rennes et de Dinan en centre-ville, intersection de la rue du calvaire et de l'avenue de Beauvais.

La jeunesse et les affaires scolaires.

Nous connaissons une croissance modérée des effectifs scolaires, soit un total de 788 enfants à la rentrée de septembre 2018 ; A la rentrée de janvier 2019, ce nombre s'élève à 800 élèves dans les écoles de la commune, avec toujours la même répartition entre les écoles publiques et privées, soit environ 60% à Léonard de Vinci et 40% à Ste Marie. Nous avons eu la satisfaction de ne pas subir la fermeture conditionnelle de classe en maternelle publique. Le comptage fait par l'inspecteur d'académie à la rentrée a permis la réouverture et le retour de la même enseignante.

Depuis la rentrée, un changement majeur est intervenu dans le financement des agents (AVS) accompagnant les enfants en difficulté (Aides à la Vie Scolaire). En effet, les heures d'accompagnement sur le temps du midi, absolument nécessaires pour ces enfants, ne sont plus prises en charge par l'Etat. En conséquence, nous avons fait le choix de les financer sur le budget communal, la présence de ces agents (AVS) étant nécessaire sur la pause méridienne.

Des travaux ont été réalisés sur le groupe scolaire Léonard de Vinci, soit l'agrandissement d'une classe et de la salle des maîtres, ce qui doit nous permettre d'envisager sereinement l'avenir avec une classe disponible en cas d'ouverture.

En 2019, nous allons continuer à financer le déplacement et les entrées des enfants à la piscine ainsi que des accompagnements pour un voyage à AMBOISE pour l'école publique et un séjour au ski pour l'école privée.

Le Périscolaire : nous notons une augmentation sensible du nombre de repas quotidien : la moyenne de repas servis est de 600 depuis la rentrée de septembre avec un maximum à 616 enfants en novembre dernier. Une réflexion a été menée par les commissions municipales « bâtiments et jeunesse-scolarité », en concertation avec les agents de la restauration et les professionnels de notre partenaire RESTAURIA.

Après délibération du conseil municipal qui a suivi favorablement les propositions de ces 2 commissions, les aménagements suivants ont été réalisés :

- Agrandissement des vestiaires pour les agents concernés, leur permettant de se changer en respectant l'intimité des personnes. Ces vestiaires n'avaient pas évolué depuis la construction du bâtiment.
- Agrandissement et réhabilitation de l'espace des sanitaires pour les enfants en récupérant l'espace des sanitaires publics mitoyens ayant été supprimés : le nombre d'enfant augmentant, il y avait nécessité de sanitaires supplémentaires pour les petits afin de les accueillir dans les meilleures conditions mais aussi d'optimisation du temps de déplacement.
- Sur proposition des agents concernés, nous avons fait l'acquisition de meubles chauds pour être plus efficaces pendant le service en évitant les déplacements quand les enfants sont installés. Nous avons fait l'acquisition de tables et chaises hautes pour les tout petits afin que les agents ne soient pas obligés de se pencher pour les mettre à table. Par ces investissements, les élus témoignent de l'écoute des agents, dans l'intérêt du bien de tous : enfants et agents.

Par ailleurs, des travaux de rénovation et décoration du hall de la maison de l'enfance sont prévus pour le printemps prochain.

Concernant la petite enfance : La semaine de la petite enfance est programmée en Mars : Intitulée « Tout Bouge » en 2018, ce sera « Pareil, Pas Pareil » en 2019, thème fondamental et fondateur dans la construction de l'enfant. Cette année, la conférence liée à ce thème, menée par un expert, aura lieu à la salle l'ESCALE de GEVEZE le 20 mars prochain.

Les camps des jeunes (Hiver-Eté) à ST-SORLIN D'ARVES en Savoie permettent de fédérer un groupe de 24 jeunes âgés de 15 à 17 ans. Certains jeunes peuvent ainsi découvrir la pratique du ski. L'objectif de ce type de séjour est de développer l'autonomie et la responsabilité des jeunes en les impliquant, en autre, dans l'organisation du projet et particulièrement dans les actions d'autofinancement, tels que la vente de gâteaux et de crêpes lors de la braderie ou autre manifestation, le service du repas des ainées organisé par le CCAS et favorisant les échanges intergénérationnels très appréciés.

L'opération « argent de poche » a été mise en œuvre en 2018 par la collectivité. Une dizaine de jeunes candidats ont été recrutés pour accomplir de petits travaux durant ce dernier été, leur apportant ainsi rémunérations.

Je souligne l'excellente fréquentation du multi-accueil et de la crèche, dont le fonctionnement est de la compétence du SYRENOR. Ce sont 20 ou 21 enfants pour les 20 places + 2 places d'urgence, selon les jours sauf le mercredi. C'est la conséquence de la semaine des 4 jours où un parent garde les enfants. La commune a financé une structure évolutive extérieure à la crèche, qui est très appréciée.

En liaison avec le SYRENOR, un RIPAME (Relais Parents Assistants Maternels Enfants) a été mis en place ce 8 janvier 2019 avec 2 animatrices présentes 2 fois par semaine à GEVEZE pour animer des ateliers d'éveils pour les petits jusqu'à 3 ans, accompagner les parents dans les démarches liées à la garde de leurs enfants, professionnaliser les assistants maternels.

Les activités associatives.

Le tissu associatif s'est à nouveau enrichi en 2018 avec 6 nouvelles associations sportives et musicales. Qu'elles soient à vocation sportive, culturelle, sociale, éducative ou économique, les associations agissent toutes et toujours avec dynamisme en s'appuyant sur le bénévolat. Je ne peux pas citer ici toutes les activités diverses et variées des différentes associations, qui, quelques soient leurs spécificités, ont toutes un intérêt collectif et social, alliant la solidarité. Certains évènements ont connu un fort retentissement en 2018 comme le festival de la Flume enchantée ou encore la course à pied de Gévezé, c'est le pied.

Je souligne également la cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1914-1918 organisée le 11 novembre à GEVEZE en association avec la commune de LANGOUET. L'Hymne nationale « La Marseillaise » interprété par les enfants des écoles fut un temps très fort et très émouvant. La participation nombreuse et intergénérationnelle à cette cérémonie lui a donné un niveau exceptionnel et digne de ces jeunes « anciens combattants » qui sont morts pour le France.

Les activités associatives nécessitent des moyens en équipements pour satisfaire la demande croissante. Je préciserai plus loin le projet détaillé d'équipements que nous avons promis et que nous réalisons. Ils permettront aux associations de prendre de nouveaux adhérents puisque les créneaux seront répartis sur 2 salles.

La répartition des créneaux devra être gérée au mieux pour satisfaire les utilisateurs et répondre aux besoins de tous. La mutualisation des équipements restera la priorité.

Merci à celles et ceux qui ont participé aux efforts ces dernières années pour la répartition des créneaux sur les différentes salles, voir dans une commune extérieure en attendant la livraison de nouveaux équipements. J'en profite pour remercier la municipalité de PARTHENAY DE BGNE qui a accepté d'accueillir temporairement une association sportive de GEVEZE dans sa salle de sports.

Nous avons rencontré récemment les adhérents de l'association des jardins de GEVEZE pour faire le point sur le transfert des jardins familiaux de La vielle Rue vers la parcelle aménagée à cet effet, au sud de la tranche 1 de la ZAC de la Croix du Vivier, ceci en raison d'un projet qui murit sur le site actuel de La vielle Rue dont je parlerai plus loin.

Nous adressons tous nos encouragements et nos remerciements aux associations et à leurs bénévoles que nous soutenons. Ils accomplissent, toutes et tous, des missions parfois difficiles, mais indispensables et fort appréciées des publics concernés, contribuant à favoriser le lien social tellement nécessaire.

La médiathèque a été ouverte en 2014 avec la volonté d'en faire un lieu de loisirs et de détente, de culture et de savoir mais aussi de rencontre intergénérationnelle. Historiquement, elle a toujours fonctionné avec une équipe de bénévoles, motivée et très investie, que je remercie. Si aujourd'hui, cette médiathèque s'est professionnalisée, l'équipe de bénévoles n'en demeure pas moins un rouage essentiel à son bon fonctionnement.

Unanimement appréciée par les Gévezéens et tous les visiteurs, cette médiathèque est un lieu lumineux, pratique et surtout bien situé dans un endroit stratégique de la commune. Plus de 300 accueils de classes par an y sont organisés de la maternelle à l'élémentaire.

Chacune des classes des écoles Léonard de Vinci et Sainte Marie viennent au minimum 1 fois toutes les 3 semaines :

- Pour des lectures dans l'espace « conte ».
- Pour des ateliers informatiques pour les enfants des écoles du CP au CM2. Ces ateliers sont très appréciés puisqu'il en est proposé entre 25 et 30 par mois d'une durée d'1 heure.

Tout au long de l'année, ce service organise des animations de toutes sortes auprès de tous les publics : ateliers créatifs, contes, spectacles, expositions, concours ……..

Nous soutenons fermement cette médiathèque car, à l'heure de l'inflation numérique, la lecture et le goût de la lecture sont un enjeu fondamental pour les plus jeunes mais aussi pour toutes les générations confondues.

Les chiffres de fréquentation exceptionnellement élevés encore en 2018 témoignent de l'intérêt des Gévezéens pour ce service public de proximité :

Il a été prêté plus de 250 000 documents depuis l'ouverture le 17 Août 2014. En 2018, 58 500 documents ont été prêtés. Près de 1500 adhérents actifs fréquentent cette médiathèque, soit très au-delà de la moyenne nationale.

La médiathèque de Gévezé se situe très au-delà des statistiques nationales moyennes pour ce qui concerne le prêt et le nombre d'adhérents. Alors que nous arrivons à la 5éme année de fonctionnement, nous pouvons parler de pari gagné et d'investissement vraiment réussi en matière de service de proximité. Je félicite tous les acteurs de ce succès.

Les finances et le service public.

Concernant la taxe d'habitation, le projet gouvernemental de dégrèvement par tiers sur 3 ans est mis en œuvre. Ces recettes fiscales tellement importantes pour assurer un service public de proximité et de qualité dans les communes doivent être compensées selon la promesse de l'Etat.

Toute nouvelle mission imposée par l'Etat aux collectivités locales constitue des charges supplémentaires pour les services municipaux, déjà impactés par la croissance de la population. Malgré ce contexte, nous n'envisageons pas d'augmenter, cette année, les taux d'imposition en matière d'impôts locaux.

Les services publics de proximité nécessitent la réalisation ou le réaménagement d'équipements publics qui, de fait, exigent des moyens en logistique et en personnel pour fonctionner, donc une nécessité de budget d'investissement et de fonctionnement en conséquence. En clair, le niveau de service public de proximité relevant de la compétence communale est en corrélation directe avec les possibilités de financement.

Ces financements, quel qu'en soit la provenance, sont toujours à la charge du contribuable. Le citoyen, qui est aussi le contribuable, est de plus en plus exigeant en matière de service public de proximité, sujet récurrent dans les débats nationaux et locaux actuels. Nous, élus de terrain, nous le constatons au quotidien et pas seulement depuis hier ou même avant-hier.

En matière d'investissement, nous nous sommes donc préparés au financement des deux équipements importants prévus dans ce mandat dont je parlerai plus loin. Si nous avons anticipé ces investissements, nous avons dû aussi nous adapter en fonction de la baisse des dotations de l'Etat dans un passé récent, même si nous comprenons l'objectif qui était poursuivi. Par ailleurs, toujours en matière d'investissements, il est clair que les subventions se raréfient, comme vous le savez.

Une bonne nouvelle : un fonds de concours financier de 5 millions d'euros par an vient d'être adopté par le conseil communautaire permettant à Rennes Métropole de venir en aide aux 43 communes qui doivent financer de nouveaux équipements de proximité du fait notamment de l'augmentation rapide de la population. Je crois que nous sommes concernés. La mise en place de ce fond de concours absolument nécessaire est une grande satisfaction, et nous allons le solliciter évidemment.

Les équipements communaux et intercommunaux.

Sur le plan intercommunal : Le réaménagement et l'extension du centre de secours à GEVEZE démarre actuellement, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, propriétaire de la caserne. Le cabinet d'architecture JOUAHNY de GEVEZE a été retenu par le Conseil Départemental pour cette opération. Nous remercions le Conseil Départemental pour l'attention apportée à cet équipement dont le coût des travaux est estimé à environ 1 million d'€ financés par le Conseil Départemental.

Sur le plan communal :

Ecole LDV et Maison de l'enfance (restauration scolaire) : comme je l'ai déjà évoqué, des travaux d'agrandissement et réaménagement ont été réalisés:
- A l'école Léonard de Vinci (extension de la cours, réaménagement d'une classe et d'une salle des maîtres) pour un coût total de 158 650€ TTC. Nous avons obtenu une subvention de l'Etat de 48 750€ pour ces travaux.
- A la maison de l'enfance (création de vestiaires pour le personnel, d'un local déchet et le réaménagement avec extension des sanitaires au restaurant municipal) pour un montant de 122 900€ TTC. Nous avons obtenu une subvention de l'Etat de 45 120€ pour ces travaux.

Un point de situation : Toutes les demandes en matière d'équipements sont légitimes ; Il appartient aux élus de faire des choix correspondant au mieux aux nécessités et priorités de l'intérêt général. En 2014, nous avions pris des engagements en matière d'équipements, concernant la salle polyvalente ou multifonction et une salle de sports.

Ces promesses sont tenues. Je ne résiste pas, au passage, à vous livrer cette citation de CONFUCIUS, célèbre philosophe chinois : ***« Examine si ce que tu promets est juste et possible, car la promesse est une dette ».*** 2500 ans plus tard, c'est toujours d'actualité!

Les travaux de réaménagement et d'extension de la salle polyvalente et des annexes sportives ont été réalisés. Nous sommes heureux de constater que ces équipements rénovés et agrandis font l'objet d'appréciations très positives par les utilisateurs.

La nouvelle salle de sports : Le principal projet d'investissement en cours est une nouvelle salle de sport avec ses annexes, comme nous l'avions donc annoncé en 2014. Au niveau du conseil municipal, un comité de pilotage et un groupe de travail ont été mis en place pour préparer et suivre ce projet qui, depuis un an, a fait l'objet d'études préalables afin d'en définir sa conception correspondant aux besoins réels.

Les études préalables. La conseil municipal a confié à un Cabinet spécialisé la mission d'assurer la programmation et donc d'étudier les besoins réels en concertation avec les utilisateurs (associations et périscolaires), puis de faire des propositions aux élus en matière d'un nouvel équipement de proximité, complémentaire et devant être mutualisé avec les équipements déjà existants.

Afin de répondre aux besoins ainsi identifiés, dans la continuité des équipements existants (Ecole LDV, Médiathèque, et complexe sportif), le conseil municipal a décidé de construire sur un terrain réservé à cet effet dans la ZAC, un nouvel équipement permettant une mutualisation maximum de l'ensemble de ce complexe orienté vers les activités sportives, périscolaires et associatives.

L'équipe de maitrise d'œuvre retenue par la commune en juillet 2018 est l'agence BOULET ARCHITECTES (Rennes – St Jacques de la Lande). La conception du projet a fait l'objet de nombreuses réunions regroupant le chargé de programmation, l'architecte avec le bureau d'étude, et les élus. Des réunions d'échanges ont également eu lieu avec les futurs utilisateurs.

Le projet : La conception de ce complexe sportif, d'une superficie d'environ 2400m2, est composée de plusieurs modules :

- Une salle principale, multisports, qui aura un gabarit de 48,50m x 30m = 1 455 m^2, avec 9 ml sous obstacles et avec 250 places en gradins, permettant une mutualisation maximum de l'ensemble du complexe.
- Ces activités sportives devant y être pratiquées seront pluridisciplinaires.

Sont intégrés en annexe à ce complexe:

- Au RDC : Des locaux habituels à un tel équipement :
  - un hall d'entrée / foyer.
  - 5 vestiaires / sanitaires joueurs -
  - 2 vestiaires / sanitaires arbitres et 1 vestiaire / sanitaire PMR.
  - 1 ascenseur réservé aux PMR pour accéder à l'étage.

- A l'étage, au-dessus des locaux techniques précités,
  - 1 salle de réunion de 40 m2 (associations et périscolaire)
  - 2 salles de 75 et 220 m2 pouvant accueillir la gym douce, le yoga, le tai kendo, mais également, par volonté de mutualisation, d'autres activités diverses notamment périscolaires ou associatives.
  - L'étage est prévu être reliée à l'allée des sports par une passerelle afin de prendre en compte efficacement le dénivelé du terrain.

Ce nouveau complexe répondra aux normes RT2012 et même au-delà. En effet, conformément à notre engagement pris dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la mise en place d'environ 700 à 800m2 de capteurs photovoltaïques et thermiques, est programmée sur la toiture de cet équipement. Pour ce faire, nous avons sollicité la SEM Energ'iV (SDE 35) créé récemment et qui nous a adressé un accord de principe, notamment en matière de financement de ce projet.

L'implantation géographique de ce nouveau complexe permettra de privilégier les modes doux de déplacement pour s'y rendre. Sa situation dans la continuité des équipements publics déjà présents sur le site permet de mutualiser le parking existant, entrainant des économies financières et foncières.

Le permis de construire a été déposé le 20 décembre 2018. L'appel d'offre est en cours. Le commencement des travaux est programmé en avril 2019 pour une livraison en principe en avril ou Mai 2020, soit une durée de construction d'environ 12 mois. Ce projet, d'environ 2 400 m^2 utiles, est estimé à un coût de 2 600 000€ HT, frais d'étude compris mais hors foncier, propriété de la commune.

L'activité économique est dynamique sur notre commune. La revitalisation des centre-bourgs avec le développement ou le retour des services de proximité fait débat au niveau national aujourd'hui. A GEVEZE, les commerces, les services et l'artisanat se développent et des nouveaux s'installent, signe d'attractivité de la commune.

La Zone d'activité « GEV'ACTIV » Route de Rennes : Désormais les zones d'activités sont de la compétence de Rennes Métropole du fait de la métropolisation. Sous la maitrise d'ouvrage de Rennes Métropole, en étroite concertation avec la commune, une deuxième tranche est en préparation sur 1,6 hectare avec une prévision de 8 lots supplémentaires déjà tous réservés. Les travaux d'aménagement sont programmés pour la fin de l'année.

La superficie totale de cette zone d'activité sera alors d'environ 4 hectares pour une vingtaine d'entreprises au total.

Notre préoccupation actuelle : le manque de locaux adaptés en centre-ville ou de foncier disponible en zone d'activité pour accueillir des candidats.

Nous agissons auprès des investisseurs privés potentiels en matière de création de locaux pouvant accueillir des commerces ou des services en centralité, et nous alertons les institutions compétentes et décisionnaires en matière de capacité de la zone d'activité, car notre pouvoir communal est désormais limité dans ce domaine. Ce développement d'activités économiques sur la commune est aussi une priorité, permettant notamment la création d'emplois de proximité tellement nécessaires, avec un impact positif non négligeable, sur la limitation des déplacements.

L'agriculture a une place très importante sur notre commune de 2750 hectares. Elle est une activité économique dynamique et pourvoyeuse d'emplois. J'en profite pour féliciter les jeunes agriculteurs qui prennent progressivement le relais de leurs aînés sur la commune, en leur souhaitant succès et prospérité.

La communication et le cadre de vie :

Ce bilan non-exhaustif que je viens de commenter devant vous est évidemment repris dans nos divers moyens de communication : Le site Web de la commune, l'Actua'gévezé dans son édition trimestrielle, le Flash et la Page Facebook. Le panneau lumineux en centre-ville renforce la communication avec vous. Il est destiné à recevoir les informations communales et associatives. Les informations diffusées sur ces différents supports doivent, bien entendu, être validées par le service communication avant d'être mises en ligne.

L'embellissement : En matière d'embellissement, les résultats obtenus sont appréciés par tous. Il en est de même pour les décorations pour les fêtes de fin d'années. Nous considérons que ce cadre de vie fait aussi partie de la qualité de l'accueil et de l'attractivité de notre commune. Les résultats obtenus sont l'aboutissement d'un travail réalisé en parfaite concertation entre les élus et le service des espaces verts. Le palmarès 2018 du concours départemental des villes et villages fleuris a été dévoilé vendredi 12 octobre dernier. Créé pour récompenser les efforts de fleurissement menés par les communes, le concours récompense chaque année les villes et villages du département non encore labellisés. 11 communes ont été primées cette année. Parmi elles, Gévezé obtient le 4ème prix dans la catégorie "communes de 3500 à 9999 habitants. Félicitations aux acteurs, élus et agents, pour ce résultat valorisant la commune.

Le site Internet de la ville de Gévezé est actuellement en cours de refonte afin de proposer aux administrés un outil plus moderne, plus pratique et plus proche de leurs besoins. Il sera totalement reconstruit et repensé en fonction des exigences du web. L'accès y sera simplifié afin que chacun puisse y trouver rapidement l'information qu'il recherche.

La page d'accueil de ce nouveau site sera constituée d'un menu à 3 entrées **« Ma ville » « Mes services » « Mes loisirs »** qui renverront directement vers l'ensemble des rubriques rattachées à ces thématiques.

Des accès rapides à certaines pages **« droits et démarches » « portail familles » « signaler un incident »**… et des blocs **"Agenda" et "Actualités"** complèteront la page d'accueil.

En plus des accès rapides, la présentation dynamique, moderne et épurée, avec des rubriques clairement identifiables, doit faciliter la navigation des utilisateurs.
Le site sera mis en ligne au cours du premier trimestre 2019.

L'arrivée de la fibre optique à GEVEZE : Je vous annonçais l'an dernier les premiers travaux d'infrastructure pour amener la fibre dans vos foyers avec les premiers raccordements pour fin 2019. Durant l'année 2018, vous avez vu arriver des armoires grises sur les trottoirs, posées par Orange qui a fibré la commune de GEVEZE.

Suite à un accord entre Orange et SFR, ce dernier opérateur a abandonné son projet de réaliser un réseau fibre qui aurait été un doublon inutile. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'avec un an d'avance sur les prévisions des opérateurs, les premiers raccordements « fibre » sont possibles sur la commune depuis décembre 2018. Une réunion publique d'information sur ce sujet a eu lieu le 10 décembre dernier, regroupant environ 130 participants.

A ce jour, environ 800 logements sur les 2600 que compte la commune, peuvent déjà bénéficier d'un abonnement à la fibre. En fin d'année 2019, la quasi-totalité des abonnés pourront en bénéficier s'ils le souhaitent.

Chaque client peut évidemment choisir l'opérateur de son choix pour souscrire un abonnement. Il suffit de le contacter pour connaître la date précise où son logement est raccordable en fibre.

Les affaires sociales.

Le logement social et la mixité sociale :

Les obligations de la loi Solidarité et de Renouvellement Urbain dite loi « SRU ».

Cette loi doit être appliquée par les communes de plus de 3500 habitants intégrée dans une intercommunalité de plus de 50 000 habitants. C'est le cas de GEVEZE qui était à environ 5% de logements sociaux en 2008 au moment du franchissement de ce seuil de 3500 habitants.

En 2025, Il faudra un total d'environ 460 logements sociaux (financés) à GEVEZE pour remplir l'objectif légal de 20%, calendrier fixé par cette loi SRU et contrôlés par les services de l'Etat. En cas de défaillance, les communes concernées sont alors pénalisées financièrement par l'Etat par le biais de la réduction parfois conséquente des dotations financières.

Où en sommes-nous à GEVEZE aujourd'hui? 300 Logements Sociaux existent actuellement sur la commune, soit un pourcentage d'environ 14,5 %. Avec l'aide de Rennes Métropole, un effort considérable a été produit en la matière depuis 10 ans, tout en soulignant notre volonté de mixité sociale et de logement pour tous avec un loyer raisonnable.

Quels sont les projets actuellement en cours ?

Dans la ZAC de la Croix du Vivier, 81 logements sociaux y sont programmés :

- 27 logements par NEOTOA prévus être livrés cet automne,
- 30 logements par ESPACIL Habitat, dont la livraison est programmée en fin d'année 2020,
- 24 logements par ARCHIPEL HABITAT, dont le dépôt de permis de construire est imminent.

Par ailleurs, ESPACIL Habitat va démarrer prochainement la construction de 10 logements sociaux en PLS et de 2 maisons, Rue de Dinan, projet prévu de longue date.

Ainsi, ce total d'environ 390 logements sociaux sur la commune devrait permettre à la commune de se situer à environ 16% de Logements Sociaux à l'horizon 2021. Pour atteindre le seuil légal des 20% en 2025, il en manquera donc encore environ une centaine, soit de l'ordre de 4%, à financer notamment dans la future ZAC de La Douve – Gueury, dans le cadre de l'application du PLH (Plan Local de l'Habitat) et de la Loi SRU précitée.

Par ailleurs, sur la première tranche de la ZAC, en accession aidée à la propriété :

- Est en cours de construction par NEOTOA un immeuble composé de 26 appartements. Ils sont pratiquement tous vendus.
- Sont programmés par HABITAT Familial, 8 petits pavillons sur l'ilot A face au parking devant l'école LDV.

Le pôle communal des solidarités basé à la Maison HELENA fonctionne très bien avec la présence d'une coordinatrice particulièrement compétente et dévouée au service des seniors de toute la commune. Elle est salariée de l'association HELENA, avec une participation financière communale.

Le CCAS.

- **La mutuelle :** Depuis juin 2017, suite à l'analyse des besoins sociaux, le ccas (Centre Communal d'Action Sociale) a mis en œuvre une mutuelle dite « communale » après avoir retenu la meilleure proposition d'un prestataire privé. Il s'agit d'un tarif attractif pour ceux et celles n'ayant pas de mutuelle ou qui veulent réétudier leur contrat. En toute liberté, chacun peut comparer par devis avec tous les autres prestataires existants. Actuellement, 50 foyers ont adhérés à cette mutuelle.
- **Le repas annuel des ainées** a regroupé 203 convives pour une journée très conviviale le 7 Octobre 2018.
- **Des colis** de fin d'année sont en cours de portage, par les membres du CCAS, aux personnes âgées de la commune hospitalisées en EHPAD

Un nouveau projet est à l'étude sur la commune :

De quoi s'agit-il ? Nous avons été contactés en août dernier par la société *« Ages et Vie »* qui nous a proposé de réaliser à GEVEZE une nouvelle forme d'hébergement, alternative en partie à l'EHPAD, pour des personnes âgées en situation de dépendance, qui ne peuvent donc plus rester chez elles. Cette société a montré son vif intérêt pour GEVEZE après avoir vérifié que notre commune remplissait des critères très favorables pour un tel projet: maison médicale, pharmacie, commerces de proximité. ……. ;

La conception des maisons *« Ages et vie »* est née dans le département du Doubs (25), il y a 10 ans. Ce réseau s'étend aujourd'hui au niveau national. Véritable lieu de soins, Ages et Vie est un nouveau domicile conçu par unité ou maison hébergeant 7 ou 8 personnes âgées. Elles trouvent auprès d'auxiliaires de vie présentes 24h/24h, les services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible. Le cadre de vie à taille humaine est apaisant, sécurisant, familial.

Ce concept de maison « âges et vie » a été mis au point et développé en partenariat avec les communes. Chaque unité est composée de 7 ou 8 studios d'environ 30m2, disposant chacun d'une entrée indépendante et individuelle donnant directement sur l'extérieur. Il s'agit de domiciles privés. Au centre de chaque maison, des locaux collectifs et de convivialité (loisirs, salle à manger pour repas en commun). A l'étage, sont prévus des logements pour les auxiliaires de vie. Ce projet est une réponse aux attentes des personnes âgées en situation de dépendance ((à l'exception des personnes ayant des troubles cognitifs). Cette réponse innovante serait créatrice d'emplois locaux, soit de 6 à 9 emplois d'auxiliaires de vie pour GEVEZE.

La location avec pension complète et assistance d'auxiliaires de vie s'élèvent à environ 1 500,00€ par mois actuellement, donc nettement moins élevé qu'en EHPAD. Ce projet immobilier sera entièrement financé par des fonds privés, sans participation financière de la commune.

Après la visite par cette société du site de La Vieille Rue, l'emplacement des jardins familiaux actuels lui convient parfaitement. Les élus du conseil municipal ont donné une réponse favorable à ce projet. Un accord de principe a été trouvé pour la vente du terrain précité. Cette société prépare actuellement un dossier de permis de construire pour 3 unités de vie sur ce site, pouvant donc accueillir 24 personnes âgées. Elle envisage un dépôt de permis de construire au printemps prochain avec une livraison possible de la résidence vers la fin de 2020. Nous mettons tout en œuvre pour que ce projet puisse aboutir.

La démographie et les services :

Selon l'INSEE, la population de Gévezé est de 5 291 habitants prise en compte au 1er Janvier 2019 avec les 3 ans de décalage habituel. Elle est probablement de l'ordre de 5800 habitants aujourd'hui, avec une perspective d'environ 6000 habitants en 2020.

Comme vous le savez, le recensement sur la commune est programmé en janvier et février 2019. Nous aurons donc très prochainement des chiffres plus fiables. 9 agents recenseurs ont été recrutés pour effectuer ce recensement. Je leur souhaite le meilleur accueil par les citoyens de GEVEZE.

Afin de répondre à cette croissance démographique, mais aussi à l'évolution dynamique de la nécessité de services publics de proximité (qui n'ont jamais été autant sous les feux de l'actualité nationale), l'organisation des services municipaux s'adapte à ces besoins évolutifs et aux nouvelles missions qui nous sont imposés par des instances supérieures.

Ainsi, une réflexion a été engagée en interne à la mairie depuis fin 2017, en concertation avec les services représentés par un groupe de travail composé d'agents de chaque service.

Le but était d'adapter l'organisation du travail des services de la collectivité en prenant en compte l'évolution du service public de proximité, les conditions de travail des agents et évidemment les lois et règlements en vigueur, qui sont aussi très, même parfois, trop évolutifs.

Je remercie la directrice générale des services et les agents de la collectivité pour leur participation constructive à ce projet devenu réalité, adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 11 décembre 2018.

Ce nouveau document sur l'organisation du travail dans la collectivité, applicable depuis ce 1er janvier, va permettre de répondre encore plus efficacement aux besoins des administrés très attachés au service public de proximité.

Remerciements.

Je remercie les élus du conseil municipal : adjoints, conseillers délégués et conseillers pour leur disponibilité, leur engagement, leurs initiatives et la qualité de leur travail. Je joins à ces remerciements leurs proches qui acceptent ces absences nécessaires pour servir l'intérêt général.

Je remercie la directrice générale des services, les chefs de service et les agents de la commune Pour leur efficacité, leur disponibilité et leurs initiatives, quelques soient leurs postes.

Je remercie la Gendarmerie nationale pour son action sur notre commune. Sa présence quasi-quotidienne sur notre secteur est appréciée et rassurante dans un contexte qui le nécessite.

Je remercie également les Gévezéens engagés dans l'opération « participation citoyenne », coordonnée et animée par l'élu référent, Frédéric CRUTEL, conseiller municipal. Cette action de prévention et de solidarité contribue également à la sécurité de notre commune. D'autres habitants peuvent rejoindre ce groupe, le but étant de disposer d'un maillage sur l'ensemble des quartiers.

Je remercie les sapeurs-pompiers de GEVEZE pour leur travail efficace relevant de leurs missions de prévention et de secours au service des Gévezéens. Nous avons une pensée pour les 2 sapeurs-pompiers qui ont perdu la vie sur une intervention à PARIS aujourd'hui, et également pour toutes les autres victimes de cette explosion accidentelle.

Je félicite également tous ceux qui entreprennent pour créer et pour développer des activités économiques, sociales, culturelles, sportives, festives, en faisant preuve de beaucoup d'initiatives, et en obtenant des succès remarquables.

Mes remerciements vont à l'Etat, au Conseil Régional, au Conseil Départemental, à Rennes Métropole et à ses services, aux communes composant notre secteur suite à la métropolisation, à la Caisse d'Allocation Familiale, aux bureaux d'études et entreprises, aux élus et agents des syndicats intercommunaux en particuliers du SYRENOR car, sans leur concours et leur partenariat, toutes les activités, les réalisations et les projets que j'ai évoqués ne pourraient pas être tous mis en œuvre.

Je souhaite la bienvenue et une parfaite intégration aux nouveaux arrivants sur la commune et en particuliers dans la ZAC de la Croix du Vivier.

En conclusion, vous constatez que le développement de la commune est dynamique et maitrisé tout en s'appuyant sur l'aide et le concours des institutions et services compétents qui sont indispensables. Ce développement de la commune est impératif afin qu'elle conserve son attractivité et sa convivialité, reconnues et appréciées, ainsi que son esprit de solidarité collective et intergénérationnelle.

Je suis convaincu (depuis longtemps) que la liberté et la capacité d'action des maires et des élus de terrains, (à portée d'engueulades), sont deux leviers essentiels et précieux (à ne surtout pas réduire ou entraver), pour qu'ils puissent répondre efficacement aux attentes de réelle proximité de nos concitoyens et contribuer à combattre une anxiété perceptible de la société.

Ceci me conduit à évoquer cette période d'inquiétudes et de doléances des citoyens, que nous vivons et devant déboucher sur une consultation citoyenne.

Vous constatez que l'importance du rôle des maires et des élus de terrain est mise actuellement en lumière dans les débats nationaux particulièrement médiatisés sur ce projet de consultation citoyenne.

Dans ce contexte, une lettre de Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine vient d'être adressée aux maires au sujet du débat national qui est donc d'actualité, en leur précisant que « *le Président de la République souhaite s'appuyer sur les acteurs locaux, en particulier les maires qui sont les interlocuteurs privilégiés de cette consultation citoyenne* ». Ce courrier du représentant de l'Etat fixe également les grands thèmes devant être débattus par les citoyens. Il est clair que ces thèmes sont de la responsabilité et de la compétence de l'Etat qui sollicite les maires pour faciliter cette consultation citoyenne.

Une lettre du Président de la République doit être publiée lundi prochain, selon les médias, apportant probablement des précisions complémentaires et nécessaires. Donc, à suivre.

Dans ce contexte de « gros temps », je me permets, avec modestie, de citer un homme particulièrement célèbre qui a marqué l'Histoire et qui a exercé d'éminentes responsabilités dans des temps encore nettement plus difficiles : il s'agit de Winston CHURCHILL qui disait ceci:

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité.
Un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ».

Vu ainsi, en période de vœux, je nous souhaite, à tous, de pouvoir être dans le camp des optimistes.

Avec les élus du Conseil Municipal, la directrice générale des services et les agents de la commune, je vous souhaite une excellente année 2019, avec des vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets personnels, familiaux, associatifs et professionnels. Bonne année à toutes et à tous. Merci pour votre attention.

Le 12 Janvier 2019.

Jean-Claude ROUAULT,
Maire de GEVEZE.